

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 88

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 79

Membres présents : 66

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Annie DENIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LESMINES) - Conseiller communautaire, Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Annick TRIOUX (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, Mme Sylvia POTIER (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a quitté la séance à 19h23 ; il n'a plus pris part à la discussion et au vote à compte de la délibération n°23/148.

Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) a quitté la séance à partir de 20h08 en donnant pouvoir à M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) à compter de la délibération n°23/150.

M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) a quitté la séance à 20h14 ; il n'a plus pris part à la discussion et au vote à compte de la délibération n°23/152.

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 13

M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) a donné pouvoir à M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE),
Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Valérie CARTA (DENAIN),
M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Annie DENIS (DENAIN),
M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN),
Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES),
M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN),
Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES),
M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND),
M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) a donné pouvoir à M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT),
M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC),
M. Charles LEMOINE (ROEULX) a donné pouvoir à Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX),
M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) a donné pouvoir à M. Bernard CARON (WALLERS),
M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) a donné pouvoir à Mme Muriel DELFOSSE-DE DEKEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE)

Membres absents excusés : 9

M. Michel BLAISE (BELLAING), M. Youssef FEDDAL (DENAIN), M. Joshua HOCHART (Denain),
M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES), Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN), M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE), M. Eddy ZDZIECH (RAISMES), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX), Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT)

DÉLIBÉRATIONS

23/143 Adoption des procès-verbaux des précédentes séances du Bureau et du Conseil Communautaire

Les Conseillers Communautaires n'ont pas émis de remarques sur les documents transmis, aussi le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les procès-verbaux du Bureau et Conseil Communautaire du 3 Juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité

23/144 Séisme au Maroc : Aide exceptionnelle de La Porte du Hainaut aux victimes de la catastrophe naturelle du 8 septembre 2023

Le 8 septembre dernier, à 23h, un puissant séisme d'une magnitude 7 sur l'échelle de Richter a frappé les provinces et les communes marocaines proche de Marrakech avec des secousses. Ce séisme a été ressenti à Rabat, Casablanca, Agadir et Essaouira. Le bilan provisoire du Ministère de l'intérieur marocain ne cesse de s'alourdir et fait d'ores et déjà état de plus de 2 100 personnes décédées, plus de 2 400 blessés et des milliers de sans-abris.

Afin de pouvoir apporter une aide d'urgence auprès des victimes et assurer un accompagnement qui s'inscrira nécessairement dans la durée, il est proposé de s'associer à l'élan de solidarité et de répondre aux appels aux dons de la Croix Rouge Française et du Secours Populaire :

- Les équipes du Croissant-Rouge marocain sont à pied d'œuvre et travaillent en étroite collaboration avec les autorités locales sur le terrain afin d'évaluer la situation et apporter une aide aux personnes touchées, assurer les premiers secours et offrir un soutien psychosocial aux personnes fortement choquées.

La Croix-Rouge française lance un appel aux dons afin de contribuer, dans le cadre de la réponse du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge, aux actions de secours sur place, et contribuer également à la fourniture de produits de première nécessité car pour l'instant les dégâts matériels sont considérables.

- Le Secours populaire français est en capacité d'agir vite avec son réseau euro-méditerranéen pour la solidarité et ses partenaires. Ensemble, ils ont une expérience de longue date pour intervenir. 50 000 € ont été débloqués du fonds d'urgence pour venir en aide aux enfants et aux familles qui ont tout perdu (abris, aide alimentaire, kits d'hygiène et de soins, etc.). L'accompagnement des personnes les plus fragiles sera dans la durée. Le Secours populaire lance un appel pressant à la solidarité et au soutien financier pour les victimes de cette catastrophe. Le Secours populaire a une grande expérience d'intervention d'urgence menée dans plusieurs pays et régions du monde comme récemment, en Turquie et en Syrie.

Le Conseil Communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétence à Monsieur le Président, telle que définie dans la délibération du Conseil Communautaire n°22/104, en date du 27 juin 2022.
- d'exprimer la solidarité de La Porte du Hainaut avec les populations marocaines sinistrées, victimes du séisme, et de leur apporter un soutien concret :
 - Par l'octroi d'une subvention, d'un montant de 10 000 €, au Secours Populaire français au titre de son appel aux dons « Urgence et post-urgence séisme Maroc »,
 - Par l'octroi d'une subvention, d'un montant de 10 000 €, à la Croix Rouge Française, au titre de son appel aux dons « Urgence Maroc ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits budgétaires liés à ces soutiens, d'un montant global de 20 000 €, feront l'objet d'une inscription au budget lors de la prochaine décision modificative et seront affectés à la ligne de gestion 01-657382-DSF.

Adoptée à l'unanimité

23/145 Référent déontologue des élus de La Porte du Hainaut : Désignation

Depuis la loi 3DS, chaque élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local transmise en début de mandat.

En application du décret du 6 décembre 2022, il est prévu que l'organe délibérante de chaque collectivité territoriale, groupement de collectivités territoriales ou syndicat mixte visé désigne le référent déontologue choisi, en raison de son expérience et de ses compétences.

Une session de sensibilisation sera proposée aux conseillers communautaires prochainement avec Maître DYENS, désigné comme référent déontologue, pour donner une information plus précise sur le dispositif et les questions déontologiques.

Le Conseil Communautaire décide :

- de désigner, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, Maître Samuel DYENS, avocat au sein du Cabinet Goutal, Alibert et Associés comme référent déontologue des élus de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables liés à cette désignation, et nécessaires à l'exercice des missions du référent déontologue.

Adoptée à l'unanimité

23/146 Approbation de l'adhésion au Syndicat Inter-Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets (SIAVED) pour la compétence 'Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés' de la CCPS, CAVM, CCPM, CAMVS et CCSA, ainsi que pour la 'collecte des déchets ménagers et assimilés' s'agissant de la CAVM

En 2022, le SIAVED, ECOVALOR et le SMIAA ont conduit une étude dans le but de proposer ensemble une offre de services optimisés en matière de Gestion des déchets sur l'ensemble des territoires concernés.

A l'issue de celle-ci, il est apparu opportun de procéder à la dissolution d'ECOVALOR et du SMIAA.

Aussi, sur la base des études d'impacts de chaque collectivité concernée, il est désormais nécessaire pour chaque membre du SIAVED d'acter l'adhésion de ces nouvelles collectivités au syndicat, et d'étendre ainsi les périmètres d'action du SIAVED.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion, au 1^{er} janvier 2024, de :
 - la CCPS, CAVM, CCPM, CAMVS et CCSA à la compétence obligatoire « Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés »,
 - la CAVM à la compétence optionnelle « Collecte des déchets ménagers et assimilés »,
 - sous réserve, pour la CCPS, CCPM et CCSA du respect de l'accord de leurs communes membres, selon les conditions de majorité définie par le CGCT, conformément à l'article L.5214-27 du CGCT.
- d'inviter Monsieur le Préfet conformément, à l'article L. 5211-18 du CGCT, lorsque toutes les consultations seront réalisées et les conditions de majorité réunies, à prononcer par arrêté l'adhésion dans les conditions prévues dans la puce ci-dessus.
- de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

23/147	Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Soutien à la manifestation "Terres de Goûts 2023"
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour la 5^{ème} édition, l'évènement « Terres de Goûts » conçu par les agriculteurs se tiendra sur notre territoire les 6, 7 et 8 octobre prochain à Saint-Amand-les-Eaux.

Différents temps seront ouverts aux habitants de notre agglo participant ainsi à l'attractivité communautaire.

Cet évènement est tout à fait dans l'esprit de notre PAT, Tous à TABLE, qui vise justement à faire dialoguer entre eux les différents acteurs du système alimentaire de notre territoire, dont les agriculteurs qui en sont un maillon essentiel.

La Porte du Hainaut sera visible sur l'ensemble des supports de communication utilisés. Elle disposera aussi d'un stand sur lequel elle pourra communiquer sur son PAT. Cette présence sur la manifestation permettra d'administrer des questionnaires afin de recueillir les attentes de nos habitants en matière d'alimentation locale et durable et ainsi concourir à la réalisation du diagnostic de La Porte du Hainaut.

Le Conseil Communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétence au Bureau telle que définie par la délibération n°22/104 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2022.
- d'accompagner la démarche de l'association « Les agriculteurs de l'Amandinois » pour organiser sur le territoire de La Porte du Hainaut l'opération « Terres de Goûts 2023 » dans le but de valoriser les savoir-faire locaux des agriculteurs, cultivateurs et éleveurs.
- d'approuver la participation de La Porte du Hainaut à hauteur de 4 000 € pour la coordination et l'organisation de l'évènement « Terres de Goûts 2023 » qui se tiendra à Saint-Amand-les-Eaux.
- de participer à la journée d'animation du dimanche 8 octobre 2023 à destination des habitants avec la mise en place d'un stand dédié à la collectivité, mettant en valeur son implication sur les sujets agricoles et alimentaires au travers de son PAT.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits de dépenses de cette action sont prévus au budget, sur la ligne de gestion ALIM_AGRI-6312-65748-ENV-PROG_ALIM.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION ORALE

Contrat de Ville – Evaluation finale et démarche du nouveau Contrat de Ville

Présentée par Antoine BAILLOEUL, Directeur Innovation Sociale et Cohésion sociale

Cf. Annexe 1

23/148 Renouvellement urbain minier du quartier Sabatier à Raismes : Requalification des espaces publics - Déclaration de projet

Lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique « environnementale », l'organe délibérant doit se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération envisagée.

Si la déclaration de projet n'est pas intervenue dans un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, l'opération ne peut être réalisée sans une nouvelle enquête. En l'absence de déclaration de projet, aucune autorisation de travaux ne peut être délivrée.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale, ce projet a été soumis à enquête publique du 19 juin au 3 juillet 2023 inclus.

La demande et le dossier d'autorisation environnementale, l'avis du S.A.G.E. Scarpe aval et la note de présentation non technique ont été soumis à enquête publique. Elle intervient à l'issue de différentes phases de concertations et de participation de la population.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions consultables en mairie de Raismes. Il n'y a eu aucune observation du public durant l'enquête.

Le Conseil Communautaire décide :

- de déclarer d'intérêt général le projet de requalification du quartier Sabatier à Raismes.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation de l'opération.

Adoptée à l'unanimité

23/149 Contrat Local de Santé de La Porte du Hainaut 2024-2029 : Signature

Le Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation partenarial au service d'une politique de santé territorialisée visant à réduire les inégalités sociales de santé. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique régionale de santé au niveau local, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques et des acteurs de terrain mobilisés autour de la santé.

La Porte du Hainaut s'est engagée dès 2021 dans la mise en œuvre d'un CLS avec la réalisation d'un diagnostic local de santé en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S), puis la signature d'une charte partenariale avec l'ARS en mars 2022.

Trois orientations stratégiques principales ont été définies :

- Agir en faveur de l'accès aux soins des habitants en renforçant l'attractivité du territoire et en facilitant les initiatives d'installation des professionnels de santé,
- Agir en faveur de la santé de la femme et de l'enfant dans le cadre du programme des 1 000 premiers jours de la vie,
- Favoriser la prévention des cancers par la promotion du dépistage organisé des cancers.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Contrat Local de Santé de La Porte du Hainaut 2024-2029.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat Local de Santé de La Porte du Hainaut 2024-2029 et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité

FOCUS

Stratégie Jeunesses / Education populaire

*Présentée par Alexis MOCKELYN, Chef de projet - thématique Apprentissages et PRE
Cf. Annexe 2*

23/150	Stratégie Jeunesses 15-25 ans Porte du Hainaut - Dispositif Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) : Adhésion à l'Office du Valenciennois de la Jeunesse et des Sports
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adoptée en juillet dernier, la stratégie porte un plan de mesures qui doit permettre de répondre à de nombreuses sources de préoccupations des jeunes, mais aussi de soutenir leurs envies d'engagement. Dans ce domaine, La Porte du Hainaut identifie le Comité Local d'Aide aux Projets dit « CLAP », comme un dispositif levier dont pourraient bénéficier les jeunes des communes.

Le CLAP accompagne les projets des jeunes de 16 à 30 ans tels que des projets de création et reprise d'entreprise, des projets culturels, sportifs, humanitaires ou encore des séjours autonomes portés par des jeunes. Il apporte conseil et expertises auprès des jeunes qui souhaitent s'engager, et peut proposer des bourses financières d'aide aux projets. Sur l'arrondissement de Valenciennes, ce dispositif est porté par l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports (OVJS).

Il est souhaité que la CAPH adhère et cotise à l'OVJS afin de favoriser l'implantation du dispositif sur le territoire communautaire, dans un premier temps dans les communes inscrites en géographie Politique de la Ville et les quartiers « veille active », pour une appropriation progressive auprès des jeunes et des professionnels. La cotisation se calcule en fonction d'un ratio de 0,15 centimes d'euros par habitant, pour l'année civile.

Le Conseil Communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétence au Bureau telle que définie par la délibération n°22/104 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2022.
- d'approuver le projet de convention de partenariat avec le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Adoptée à l'unanimité

23/151	Stratégie Jeunesses 15-25 ans Porte du Hainaut - Convention de partenariat avec le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP)
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Toujours dans le cadre de la Stratégie Jeunesses et afin de s'inscrire dans un maillage partenarial des acteurs agissant dans le champ de l'éducation populaire, il vous est proposé de conventionner avec le Comité Régional des Associations d'Éducation Populaire. Le CRAJEP est un regroupement d'associations qui agissent dans les Hauts-de-France sur des domaines variés tels que l'éducation, la formation, la citoyenneté, les loisirs, la santé, l'insertion socio-professionnelle ou encore la mobilité.

D'importantes associations agissant sur le territoire de La Porte du Hainaut font partie de ce réseau d'acteurs tels que l'AFEV, Unis-Cités, Planète Sciences, ou encore le STAJ Nord Artois.

Le CRAJEP anime donc ce réseau et porte également plusieurs dispositifs, tels que la plateforme « Ready To Move » qui accompagne les initiatives de jeunes en faveur de la mobilité européenne et internationale, ou encore l'organisation du festival « Provox ».

Le Conseil Communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétence au Bureau telle que définie par la délibération n°22/104 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2022.
- d'approuver le projet de convention de partenariat avec le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Adoptée à l'unanimité

23/152 Affectation des résultats issus de l'exercice 2022 - Budget Principal (400) - Délibération rectificative (n°23/127 du 03/07/2023)

Lors du dernier Conseil, l'affectation des résultats issus du compte administratif 2022 du budget principal a été approuvée.

Aujourd'hui, il est proposé de rectifier la présentation de l'affectation du résultat de 13 M€ telle qu'issue de la gestion 2022 et ce, afin de clarifier les écritures comptables et d'apporter une meilleure lecture du résultat.

Cette reformulation ne modifie pas l'équilibre budgétaire tel qu'il apparaît au budget supplémentaire voté le 3 juillet dernier, ni le niveau du résultat de 13 M€ mentionné ci-avant.

Les modifications seront reprises dans la décision modificative n°1 du budget principal qui est présentée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
CHAPITRE - LIBELLE	BS 2023	DM1 2023	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BS 2023	DM1 2023	TOTAL		
023	Virement à la section d'investissement	63 282 423,41	-50 150 754,05	13 131 669,36	002	Résultat de fonctionnement reporté	63 282 423,41	-50 150 754,05	13 131 669,36
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
CHAPITRE - LIBELLE	BS 2023	DM1 2023	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BS 2023	DM1 2023	TOTAL		
001	Résultat d'investissement reporté	68 838 844,69		68 838 844,69	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	19 231 799,06	50 150 754,05	69 382 553,11
	Restes à réaliser	1 103 858,72		1 103 858,72		Restes à réaliser	560 150,30		560 150,30
					021	Virement de la section de fonctionnement	63 282 423,41	-50 150 754,05	13 131 669,36

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la rectification de l'affectation des résultats de 2022 comme décrite ci-avant pour le Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

23/153 Décision Modificative n°1 du Budget 2023 - Budget Principal (400)

La décision modificative n°1 modifie l'affectation des résultats mais elle prend aussi acte des impacts des décisions modificatives des budgets annexes qui suivent :

- Augmentation de la subvention d'équilibre de fonctionnement du budget annexe gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour 4 000 €.
- Augmentation de la subvention d'équilibre d'investissement du budget annexe gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour 30 000 €.
- Ajustement du remboursement d'avances du budget annexe des Pierres blanches à hauteur de 704 776 €, soit - 913 615 €.

En conséquence, le besoin d'emprunt prévisionnel s'accroît de 947 615 € pour s'établir à près de 2,1M €.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2023 - BUDGET PRINCIPAL - 40000 (EN €)										
DEPENSES					RECETTES					
CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2023	DM1 2023	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2023	DM1 2023	TOTAL			
				002	Résultat de fonctionnement reporté	63 282 423,41	-50 150 754,05	13 131 669,36		
011	Charges à caractère général	10 316 008,00	10 316 008,00	013	Atténuations de charges	231 492,59		231 492,59		
012	Charges de personnel	13 132 400,00	13 132 400,00	70	Produits des services et du domaine	432 884,00		432 884,00		
014	Fiscalité restituée (AC, FPIC, CRDFP, DEGREV)	34 296 947,00	34 296 947,00	731	Fiscalité locale (CFE, TATFNB, TFNB, TH/RS, CVAE, TASCOM, IFER, TEOM, GEMAPI)	42 655 129,00		42 655 129,00		
	Fiscalité reversée (TVAG, TVACVAE)	128 622,00	128 622,00	73	Fiscalité reversée (AC, SRU, FNGIR, FPIC, TVAG)	60 814 798,00		60 814 798,00		
	Politique de solidarité (DSC, DR)	9 385 632,00	9 385 632,00							
65	Contingents, participations et subventions	48 624 495,00	4 000,00	48 628 495,00	74	Concours de l'Etat (COMP.CET, DCRTP, DGF, FCTVA SPS, COMP.TFNB)	41 020 362,00	41 020 362,00		
66	Intérêts de la dette	2 648 058,00		2 648 058,00		Subventions et participations	1 025 162,00	1 025 162,00		
67	Autres dépenses	52 363,00		52 363,00	75	Autres recettes (excédents Budgets Annexes,....)	509 987,00	509 987,00		
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 255 726,00		4 255 726,00	76 77	Autres recettes (mandats annulés/ex.ant....)	10 000,00	10 000,00		
	Mouvements réels	122 840 251,00	4 000,00	122 844 251,00		Mouvements réels	209 982 238,00	-50 150 754,05	159 831 483,95	
023	Virement à la section d'investissement	87 141 987,00	-50 154 754,05	36 987 232,95						
042 043	Opérations d'ordre	12 000 000,00		12 000 000,00	042 043	Opérations d'ordre	12 000 000,00		12 000 000,00	
	Mouvements d'ordre	99 141 987,00	-50 154 754,05	48 987 232,95		Mouvements d'ordre	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	
	TOTAL	221 982 238,00	-50 150 754,05	171 831 483,95		TOTAL	221 982 238,00	-50 150 754,05	171 831 483,95	
I N V E S T I S S E M E N T	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	68 838 844,69	68 838 844,69						
						Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	19 231 799,06	50 150 754,05	69 382 553,11	
	20 204 21 23	Dépenses d'équipement brut	43 700 731,00	30 000,00	43 730 731,00	10	FCTVA(10222)	1 500 000,00	1 500 000,00	
						13	Subventions	10 493 397,00	10 493 397,00	
	16	Remboursement capital de la dette	9 016 901,00		9 016 901,00	16	Emprunts	1 150 634,94	947 615,00	2 098 249,94
		Dépôts et cautionnements	15 000,00		15 000,00		Dépôts et cautionnements	15 000,00	15 000,00	
	26	Autres dépenses	6 050,31		6 050,31	024 204	Autres recettes (cessions, dépôts et cautionnements, remb. Subvent* d'équipmt)	458 388,00	458 388,00	
	23 27	Prêts et avances sur marchés (238) et aux Budgets Annexes	2 373 000,00		2 373 000,00	27	Remboursements prêts et avances aux budgets Annexes	5 359 836,06	-913 615,00	4 446 221,06
	45	Opération sous mandat	4 447 061,00		4 447 061,00	45	Opération sous mandat	3 046 545,94		3 046 545,94
		Mouvements réels	128 397 588,00	30 000,00	128 427 588,00		Mouvements réels	41 255 601,00	50 184 754,05	91 440 355,05
						021	Virement de la section de fonctionnement	87 141 987,00	-50 154 754,05	36 987 232,95
	040 041	Opérations d'ordre	13 564 800,00		13 564 800,00	040 041	Opérations d'ordre	13 564 800,00		13 564 800,00
		Mouvements d'ordre	13 564 800,00	0,00	13 564 800,00		Mouvements d'ordre	100 706 787,00	-50 154 754,05	50 552 032,95
	TOTAL	141 962 388,00	30 000,00	141 992 388,00		TOTAL	141 962 388,00	30 000,00	141 992 388,00	
	DEPENSES	363 944 626,00	-50 120 754,05	313 823 871,95		RECETTES	363 944 626,00	-50 120 754,05	313 823 871,95	

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal (400) de 2023.

Adoptée à l'unanimité

23/154 Décision Modificative n°1 du Budget 2023 - Budget Annexe ZAE Les Pierres Blanches (403)

Afin d'être en mesure d'engager les travaux de dépollution des sols indispensables à l'implantation de l'entreprise Lesaffre, il convient d'accroître les crédits de 3,5 M€ en dépenses de fonctionnement et de 2,8 M€ de recettes de fonctionnement, cette opération étant subventionnée à hauteur de 80 % soit 2,8 M€ par l'Etat. L'imputation en section de fonctionnement est conforme aux dispositions en matière de comptabilité de stocks. Pour cette même raison, il s'agit aussi de rectifier l'imputation comptable de la subvention de 1,1 M€ attendue du FEDER, initialement prévue en section d'investissement.

Au total, le remboursement prévisionnel d'avances du budget annexe au budget principal atteint 704 776 € à cette étape budgétaire.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2023 - BUDGET ANNEXE LES PIERRES BLANCHES - 40300 (EN €)									
	DEPENSES				RECETTES				
	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2023	DM 1 2023	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2023	DM 1 2023	TOTAL	
F O N C T .	011 Acquisitions de terrains et	215 000,00	3 500 000,00	3 715 000,00	70 Cessions	483 876,00		483 876,00	
					74 Participations		3 935 900,00	3 935 900,00	
	Mouvements réels	215 000,00	3 500 000,00	3 715 000,00	Mouvements réels	483 876,00	3 935 900,00	4 419 776,00	
	042 Opérations d'ordre	11 426 313,00	0,00	11 426 313,00	042 Opérations d'ordre	11 157 437,00	-435 900,00	10 721 537,00	
	Mouvements d'ordre	11 426 313,00	0,00	11 426 313,00	Mouvements d'ordre	11 157 437,00	-435 900,00	10 721 537,00	
	TOTAL	11 641 313,00	3 500 000,00	15 141 313,00	TOTAL	11 641 313,00	3 500 000,00	15 141 313,00	
I N V .					13 Subventions	1 349 515,00	-1 349 515,00	0,00	
	16 Reversement d'avance au Budget Principal	1 618 391,00	-913 615,00	704 776,00	16 Avance du Budget Principal			0,00	
	Mouvements réels	1 618 391,00	-913 615,00	704 776,00	Mouvements réels	1 349 515,00	-1 349 515,00	0,00	
	040 Opérations d'ordre	11 157 437,00	-435 900,00	10 721 537,00	040 Opérations d'ordre	11 426 313,00		11 426 313,00	
	Mouvements d'ordre	11 157 437,00	-435 900,00	10 721 537,00	Mouvements d'ordre	11 426 313,00	0,00	11 426 313,00	
	TOTAL	12 775 828,00	-1 349 515,00	11 426 313,00	TOTAL	12 775 828,00	-1 349 515,00	11 426 313,00	
DEPENSES		24 417 141,00	2 150 485,00	26 567 626,00	RECETTES		24 417 141,00	2 150 485,00	26 567 626,00

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 de 2023 du Budget Annexe ZAE Les Pierres Blanches (403).

Adoptée à l'unanimité

23/155 Décision Modificative n°1 du Budget 2023 - Budget Annexe des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (410)

Les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil de Trith-Saint-Léger demandent d'ajuster certains postes comme le gardiennage du site à hauteur de 4 000 € et les travaux de bâtiment pour 30 000 €.

Ces ajustements sont financés par un ajustement de même montant des participations du budget principal de 4 000 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement, repris à la décision modificative n°1.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2023 - BUDGET ANNEXE AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - 41000 (EN €)									
	DEPENSES				RECETTES				
	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2023	DM 1 2023	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2023	DM 1 2023	TOTAL	
F O N C T .	011 Charges à caractère général	6 000,00	4 000,00	10 000,00	74 Participations	0,00		0,00	
					74 Participation du Budget Principal	139 470,00	4 000,00	143 470,00	
	65 Autres dépenses	203 470,00		203 470,00	75 Redevances	70 000,00		70 000,00	
	Mouvements réels	209 470,00	4 000,00	213 470,00	Mouvements réels	209 470,00	4 000,00	213 470,00	
	023 Virement à la section d'investissement								
	042 Opérations d'ordre	0,00		0,00	042 Opérations d'ordre	0,00		0,00	
Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00	Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00		
TOTAL	209 470,00	4 000,00	213 470,00	TOTAL	209 470,00	4 000,00	213 470,00		
I N V .					001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 384,80		2 384,80	
	20 21 23 Dépenses d'équipement brut	175 000,00	30 000,00	205 000,00	13 Subvention du Budget Principal	18 945,20	30 000,00	48 945,20	
	Mouvements réels	175 000,00	30 000,00	205 000,00	Mouvements réels	175 000,00	30 000,00	205 000,00	
					021 Virement de la section de				
	040 Opérations d'ordre	0,00		0,00	040 Opérations d'ordre	0,00		0,00	
	Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00	Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	175 000,00	30 000,00	205 000,00	TOTAL	175 000,00	30 000,00	205 000,00		
DEPENSES		384 470,00	34 000,00	418 470,00	RECETTES		384 470,00	34 000,00	418 470,00

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 de 2023 du Budget Annexe des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (410).

Adoptée à l'unanimité

23/156	EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut : Approbation des comptes 2022
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------

L'exercice 2022 se clôture par un résultat cumulé agrégé des 3 budgets (le général, le parc de loisirs et le port fluvial) de 749 532,38 €.

2022 est la dernière année de mise en œuvre des contrats d'affermage pour le parc de loisirs de La Porte du Hainaut et pour le port de Saint-Amand-les-Eaux, en vertu des dispositions de la délibération du 12 décembre 2022.

A compter de 2023, les actions de l'Office de tourisme seront concentrées sur des missions d'animation, d'accueil et d'exploitation commerciale sur ces sites.

Ces perspectives s'inscrivent également dans l'élaboration du Schéma de développement touristique en cours d'élaboration.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les comptes de gestion et les comptes administratifs pour 2022 de l'EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut, pour les budgets principal et annexes.

Ne prennent pas part à la discussion et au vote, les représentants de la CAPH de l'Office du Tourisme de La Porte du Hainaut :

Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN), Waldemar DOMIN (CHATEAU-L'ABBAYE), Valérie CARTA (DENAIN), André DESMEDT (HASNON), Jean-Paul COMYN (HERIN), Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) pour le compte d'Arnaud BAVAY (HORDAIN), Karine LIPPERT (RAISMES), Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES), Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX), Bernard CARON (WALLERS-ARENBERG) pour le compte de Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS-ARENBERG).

Adoptée à l'unanimité

23/157	Motion : Situation de Valdunes
---------------	---------------------------------------

MA Steel, groupe métallurgique chinois et unique actionnaire de Valdunes, dernier fabricant et réparateur français de roues et d'essieux de trains, a annoncé juste avant l'été, l'arrêt du financement de l'entreprise.

L'entreprise Valdunes fait vivre 250 familles sur le site de Trith-Saint-Léger et 100 familles sur celui de Dunkerque.

La fabrication de roues et d'essieux de trains est un savoir-faire unique en France. Cette activité industrielle participe pleinement au développement des mobilités décarbonées et est, en ce sens, une activité résolument tournée vers l'avenir capable de répondre aux enjeux climatiques.

Valdunes, ALSTOM avec ses sites de Petite-Forêt et de Crespin, le technopôle Transalley et l'Association des Industries Ferroviaires, et de nombreuses d'entreprises sous-traitantes forment dans le Valenciennois un écosystème de référence des économies de demain.

Une liquidation de Valdunes pourrait provoquer une réaction en chaîne et expose l'ensemble de la filière à un risque réel de démantèlement industriel, alors même que celle-ci est en plein essor et que les carnets de commandes sont pleins pour plusieurs années.

Monsieur Roland Lescure a rencontré les salariés et les organisations syndicales et leur a garanti le maintien de l'activité jusqu'en novembre, dans l'attente d'un repreneur.

Déterminé à maintenir l'activité industrielle de Valdunes, à soutenir le développement de l'industrie ferroviaire dans la Région Hauts-de-France (qui comprend 330 emplois) et à protéger l'emploi dans le Valenciennois, le Conseil Communautaire de La Porte du Hainaut appelle :

- La RATP, la SNCF, Ile-de-France Mobilité et tous les décideurs publics qui passent des commandes dans le secteur du ferroviaire à conditionner leurs achats en exigeant une production française.
- Le gouvernement à mettre tout en œuvre pour assurer le maintien durable de l'activité de Valdunes dans le cadre d'un projet ambitieux de réindustrialisation du Valenciennois, région de l'excellence européenne dans le domaine du rail.
- L'ensemble des acteurs de la filière à se mobiliser dans un vaste consortium capable d'investir au capital Valdunes.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Pour rappel, les prochaines dates à retenir pour le calendrier des assemblées délibérantes :

→ **Bureau Communautaire**

Lundi 16 Octobre 2023 à 16h30, Salle Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut

→ **Conseil Communautaire**

Lundi 16 Octobre 2023 à 18h00, Salle Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut

Fait à Wallers, le lundi 25 Septembre 2023

Affiché et publié le

Le Président de La Porte du Hainaut


Aymeric ROBIN



La Secrétaire de séance,
Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (Denain)